

COM' INFO :
Revalorisation
des indemnités de Nuits

La **CGT Pénitentiaire** vous informe de la publication au Journal Officiel du 03 mars 2022 de l'arrêté visant à la revalorisation des indemnités de nuits pour les personnels du corps c'encadrement et d'application (CEA).

Les montants alloués sont :

- **Passage de 17 à 20 €** pour les nuits effectuées sur les jours en semaine ;
- **Passage de 20 à 24 €** pour les nuits précédant un dimanche ou un jour férié.

Ces nouvelles dispositions sont applicables
au 01 janvier 2022.

Montreuil, le 07 mars 2022.